



**Déclaration liminaire de la FNEC FP FO 44
CTSD de Loire-Atlantique du 2 septembre 2022**

Salaires, postes, statut... La FNEC FP-FO défend dès la rentrée toutes les revendications

Les enseignants, les PsyEN et encore plus les AESH, ainsi que l'ensemble des personnels de l'Education Nationale ont bien en cette rentrée scolaire les mêmes préoccupations que les autres salariés : ils sont frappés de plein fouet par l'inflation et voient leur pouvoir d'achat s'effondrer.

Le gouvernement n'accorde qu'une « augmentation » de 3,5% de la valeur du point d'indice alors que l'inflation dépasse déjà les 6% pour l'année 2022. Il refuse toujours un vrai statut et un vrai salaire aux AESH. Cette chute du pouvoir d'achat s'accompagne d'une dégradation sans précédent des conditions de travail.

La volonté d'Uberisation de l'Ecole publique réaffirmée par le président Macron aux recteurs à l'occasion de cette rentrée se heurte pourtant à la résistance des personnels. Par leur mobilisation (pétition nationale, rassemblements avec le SNUDI-FO à Caen, Saint-Denis de La Réunion, Angers, Lyon...), les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires ont déjà contraint le ministre à recruter sous statut la moitié d'entre eux.

La question de la mobilisation pour recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat par l'utilisation de la totalité des listes complémentaires, par le réabondement de celles-ci, par la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3, par la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent (sans attendre l'hypothétique concours annoncé par le ministre Ndiaye) est posée de manière immédiate.

Madame la Rectrice a annoncé le recrutement dans l'académie de 55 professeurs des écoles sur liste complémentaire, mais nous n'en connaissons toujours pas le nombre dans le département, ni la liste des affectations afférentes. Dans tous les cas, le nombre de postes reste insuffisant.

Cela signifie donc toujours plus de classes fermées, moins de remplaçants, des refus de temps partiel, moins de personnels RASED... Plutôt que de chercher des solutions pour recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat, le ministre multiplie le recours aux contractuels précaires.

Concernant les collègues AESH, la mise en place des PIAL inter-degré se traduit dans le département par une rentrée chaotique : des personnels AESH sans contrat ou sans élève, des élèves en situation de handicap sans AESH. La FNEC FP FO réaffirme la revendication d'abandon des PIAL.

Avec sa confédération, la FNEC FP FO n'accepte pas la liquidation de tous les services publics dans ce pays, et en premier lieu celle de l'Ecole publique !

C'est aussi pour cette raison que la FNEC FP FO, avec le SNUDI-FO, continue de combattre la mise en concurrence entre les écoles, la territorialisation, l'instauration d'un management digne des entreprises privées initié par PPCR... comme la mise en œuvre et l'extension de l'expérimentation marseillaise où les directeurs sont partie prenante du choix des adjoints au sein d'écoles devenues autonomes, comme la mise en place

d'évaluations d'école où les personnels seraient contraints de subir une auto-évaluation ainsi qu'un audit mené par des personnalités extérieures.

Pour la FNEC FP FO et le SNUDI-FO, l'issue pour défendre nos salaires, nos statuts, nos conditions de travail passe par la mobilisation des personnels et pas par le « grand débat » que le ministre Ndiaye voudrait initier dans le cadre du « Conseil National de la Refondation » voulu par le président Macron. C'est ainsi que la FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève qui démarre dès la rentrée !

Nous ne débattons pas de la destruction de l'Ecole publique avec ceux qui la détruisent. Nous porterons par contre inlassablement nos revendications et ne lâcherons sur aucune d'entre elles.

Pour en revenir sur la situation du département, le Snudi FO 44 qui avait anticipé le risque de fermetures « sèches » en septembre rappelle sa revendication de **250 postes** pour permettre que :

- *chaque collègue soit remplacé,*
- *tous les temps partiels soient accordés,*
- *toutes les ouvertures de classes nécessaires soient prononcées dès le mois de juin et qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu en septembre*

... et s'associe au courrier des candidats sur liste complémentaire, avec la FNEC FP FO, au Ministre de l'Education Nationale pour le recrutement immédiat de la totalité des listes complémentaires sous statut.